

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée
27 février 2006

Français
Original: Anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Groupe de travail III (Droit des transports)
Dix-septième session
New York, 3-13 avril 2006

Ordre du jour provisoire annoté**Rectificatif****Section III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour****Point 4. Élaboration d'un projet de convention sur le transport de marchandises [effectué entièrement ou partiellement] [par mer]****b) Documentation de la dix-septième session**

Le paragraphe 28 *devrait être intégralement remplacé par le texte suivant*:

28. Le Groupe de travail sera également saisi des documents suivants:
- A/CN.9/WG.III/WP.61, Proposition de la Finlande sur le champ d'application, la liberté contractuelle et les dispositions connexes;
 - A/CN.9/WG.III/WP.62, Documents de transport et enregistrements électroniques concernant le transport: document présenté pour information par la délégation des États-Unis d'Amérique;
 - A/CN.9/WG.III/WP.63, Livraison au destinataire: Proposition de la délégation suisse concernant le droit de rétention du transporteur sur les marchandises;
 - A/CN.9/WG.III/WP.64, Observations du Conseil des chargeurs maritimes d'Europe relatives au projet de convention sur le transport de marchandises [effectué entièrement ou partiellement] [par mer];
 - A/CN.9/WG.III/WP.65, Proposition du Japon sur le champ d'application;
 - A/CN.9/WG.III/WP.66, Contrats de tonnage: Document présenté pour information par le Comité maritime international;



- A/CN.9/WG.III/WP.67, Obligations du chargeur: Proposition de texte de la délégation suédoise;
 - A/CN.9/WG.III/WP.68, Proposition des Pays-Bas concernant les connaissements à personne dénommée;
 - A/CN.9/WG.III/WP.69, Obligations du chargeur: Proposition des États-Unis d'Amérique sur le chapitre 8; et
 - A/CN.9/WG.III/WP.70, Propositions de la délégation italienne sur les documents de transport et les enregistrements électroniques concernant le transport, ainsi que le champ d'application, la liberté contractuelle et les dispositions connexes.
-